

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**COMMUNE DE SUNDHOUSE**

**PROCES-VERBAL INTEGRAL**  
**de la séance du 29 avril 2019**  
*sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.*

*Nombre de conseillers élus : 19*  
*Nombre de conseillers en exercice : 19*

**Présents** : tous les membres, sauf M. Cédric OTZENBERGER (pouvoir à M. Christophe HAUERT), Mme Danièle DIAZ (procuration à Mme Carole MEYER) et Mme Anita SCHWARTZ, absente non excusée.

*Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 23 avril 2019 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.*

*Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.*

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2019**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
  - a) Droit de préemption urbain*
  - b) Dossiers d'urbanisme*
- 4. FINANCES**
  - Gratification de stage*
- 5. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
  - Participation à la mise en concurrence du CDG 67 pour le risque Prévoyance*
- 6. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME**
  - a) CCRM - Statuts - Modification de la compétence Petite enfance, enfance et jeunesse*
  - b) Chasse - Avenant - Cession du lot n°4*
- 7. INTERVENTION DES ADJOINTS**
- 8. DIVERS**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Carole MEYER est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2019**

Le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2019 est adopté à l'unanimité. (Abstention de Mme Isabelle SCHWOERER).

Arrivée de Mme Marie-Laure LEONHART, Conseillère Municipale.

**3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties**

*Dossiers d'urbanisme*

M. Mathieu KLOTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint présente les dossiers d'urbanisme.

#### 4. **FINANCES**

##### *Attribution d'une gratification de stage*

Mme Josiane GERBER, Adjointe, informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Valérie VEITER, stagiaire à l'école maternelle, pour une participation financière de la Commune. Mme VEITER aura effectué 420h entre les mois d'octobre 2018 et mai 2019 et prépare le CAP petite enfance.

Sur proposition de M. le Maire et de Mme Josiane GERBER, Adjointe,

Considérant qu'il y ait lieu d'accorder une indemnité de stage vu le travail réalisé à l'école maternelle,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accorder une indemnité de stage de 500 € à Mme Valérie VEITER.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 5. **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

##### *Participation à la mise en concurrence du CDG 67 pour le risque Prévoyance*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Assurances,

**VU** le Code de la sécurité sociale,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

**VU** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** l'avis du Comité Technique de la Communauté de Commune du Grand Ried de Marckolsheim en date du 21.03.2019 ;

**VU** l'exposé du Maire ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

**DONNE** mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**DETERMINE** le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- Montant net annuel en euro par agent : 114 €
- Ce qui représente un montant net mensuel en euro par agent de 9,5 €

**AUTORISE** le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEME**

### **a) CCRM – Statuts – Modification de la compétence Petite enfance, enfance et jeunesse**

Monsieur le Maire expose que les statuts de la Communauté de Communes arrêtés en date du 21 août 2018 stipulent que l'exercice de la compétence « *Petite enfance, enfance et jeunesse* » porte sur :

- *L'organisation et le fonctionnement de la politique petite enfance et enfance ;*
- *La création, l'entretien et le fonctionnement des équipements en faveur de la petite enfance et de l'enfance.*

Cette définition de la compétence induit que la collectivité est compétente pour l'ensemble des temps d'accueil (matin avant l'école, pause méridienne, soir après la classe, mercredi et vacances scolaires) et des modes d'accueil (périscolaire, garderie, service de cantine).

Par ailleurs, d'après le principe d'exclusivité, tout transfert de compétence à un EPCI entraîne automatiquement un dessaisissement des communes membres. Une même compétence ne pouvant être exercée par deux collectivités.

Actuellement, en période scolaire, les structures de la Communauté de Communes accueillent les enfants uniquement sur le temps du midi et du soir après la classe. Or, lors des récents échanges avec les familles, la question d'un accueil périscolaire le matin avant l'école s'est régulièrement posée.

Après étude, il apparaît que la mise en place d'un tel service sur l'ensemble du territoire n'est pas pertinente (temps de transport importants pour les enfants, coûts de transports élevés, besoins des familles disparates selon les communes, etc.). De plus, certaines communes ont émis le souhait de pouvoir organiser elles-mêmes ce type d'accueil au sein des écoles ou de locaux communaux.

Aussi, afin de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de créer un service d'accueil le matin avant l'école, il est proposé de modifier la définition de la compétence supplémentaire « *Petite enfance, enfance et jeunesse* » comme suit :

- *Gestion, exploitation et animation des structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil et Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s) ;*
- *Gestion et exploitation des structures d'accueil de l'enfance les jours scolaires (uniquement sur les temps du midi et du soir), les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires ;*
- *Création, entretien et fonctionnement des équipements en faveur de la petite enfance et de l'enfance.*

La présente délibération s'inscrit dans la procédure de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** les articles L.5214-16 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes tels que modifiés par l'arrêté interpréfectoral du 21 août 2018 ;

**Vu** la délibération de la communauté de communes en date du 3 avril 2019, proposant la modification des statuts,

**Considérant** la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire et de proposer aux familles un service d'accueil périscolaire le matin avant l'école ;

**Considérant** la nécessité de permettre aux communes qui le souhaitent de créer un tel service ;

**APPROUVE** la modification de l'article 2 – III / Compétences supplémentaires – A/ Petite enfance, enfance et jeunesse des statuts en conséquence ;

**ARRETE** la nouvelle rédaction de la compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse » telle que proposée dans le présent rapport à savoir :

- Gestion, exploitation et animation des structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil et Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s) ;
- Gestion et exploitation des structures d'accueil de l'enfance les jours scolaires (uniquement sur les temps du midi et du soir), les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires ;
- Création, entretien et fonctionnement des équipements en faveur de la petite enfance et de l'enfance ;

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

*b) Chasse - Avenant - Cession du lot n°4*

M. le Maire explique que M. ADAMO locataire du lot n°4 a demandé la cession du lot à M. WEIBEL Éric et à M. LOCATELLI Luc dans les mêmes conditions. La Commission de la 4C s'est réunie (Commission Communale Consultative de la Chasse) et approuve la demande de cession. Elle propose la passation de l'avenant en Conseil Municipal, le prix de location du lot est fixé à 5620€ par an.

**Vu** la demande de cession de M. ADAMO en date du 18 février 2019 ;

**Vu** les conditions du bail de chasse après adjudication signé par M. ADAMO en date du 28 janvier 2015 ;

**Vu** le cahier des charges type et notamment le titre VII, article 21 ;

**Vu** la réunion de la 4C en date du 15 avril 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la 4C pour la cession à M. WEIBEL en tant que locataire et M. LOCATELLI en tant que permissionnaire dans les mêmes conditions que celles de M. ADAMO,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

**APPROUVE** la cession du lot n°4 à M. WEIBEL Eric en tant que locataire et à M. LOCATELLI en tant que permissionnaire, dans les mêmes conditions que celles indiquées dans le bail de chasse du 28 janvier 2015 ;

**AUTORISE** M. le Maire a signé l'avenant et tous documents afférents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7. INTERVENTION DES ADJOINTS**

• **M. Mathieu KLOTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint :**

Salle paroissiale : l'électricien est intervenu mais n'a pas encore terminé. Cependant les membres de la Paroisse peuvent peindre et terminer leurs travaux.

Gendarmerie : le bail est revenu signé. Les offres pour le portail devraient arrivées.

Eglise : les préparatifs pour le remplacement de l'antenne sont faits.

Mairie et atelier : alarmes installées.

Ecole élémentaire : relevé topographique sera effectué cette semaine puis le bureau d'études Urbami interviendra pour la proposition de travaux et les plans.

Atelier : portail électrique, l'entreprise Schweitzer est mieux disante.

Salle polyvalente : les travaux avancent. Il y a eu quelques fuites d'eau suite à l'opération de désamiantage sur les annexes de l'ancienne salle. Soprema va refaire l'étanchéité de ces parties. Ils ont également lancé la commande des vitrages en polypropylène. La dépose des parois de verre et la maçonnerie des alaises devraient être faits avant les vacances d'été. La pose du parquet est terminée dans la nouvelle salle.

- **M. Claude GERBER, 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

Voirie : rue de la gare, l'Avant-Projet Simplifié devrait sortir en mai et nous pourrions réunir la commission voirie. Nous souhaitons un projet avec un espace pour la circulation douce.

Rue des vergers : ENEDIS n'a pas terminé les connexions, ils interviendront mi-mai et COLAS pourra intervenir et faire les voiries définitives.

Rue des Artisans : France Telecom est intervenu pour terminer les deux derniers branchements en attente depuis deux ans.

Abribus : 2 abribus, un sortie Ouest et l'autre sortie Est. 2 particuliers sont prêts à céder du terrain.

Le géomètre interviendra pour réaliser l'arpentage. Je remercie vivement MM Jean-Paul RIMBAULT et Michel BERGER prêts à céder de leur terrain pour cette réalisation.

Forêt : Invitation pour réunion d'information demain après-midi sur les forêts Alsaciennes. Cela concerne la chararose, maladie du frêne.

- **Mme Josiane GERBER, 3<sup>ème</sup> Adjointe :**

Journée citoyenne : 45 participants. Je remercie les conseillers qui étaient présents. Les aménagements ont été faits dans la rue de la Vallée. Je remercie Mathieu qui a cherché les petites pierres gracieusement. L'ensemble du projet aura coûté 1057€.

Soirée fleurissement : 151 maisons ont été primées.

Les prix représentent 1843€. Jean-Claude NAAS était présent et a laissé 2 diaporamas sur le compost et le purin.

Biodéchets : Présentation du projet du SMICTOM pour l'implantation des bornes Biodéchets. 8 propositions d'emplacement sur la Commune. Les PAB (Points d'Apports Biodéchets) font 90X90cm. Le bac gris ne sera relevé plus que tous les 15 jours. La Commune de Sundhouse sera concernée à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Une communication sera faite par le SMICTOM sur l'ensemble du dispositif.

## 9. DIVERS

M. le Maire présente la constitution du bureau de vote des élections du dimanche 26 mai 2019.

M. Raphaël HAEGELI évoque le problème de déchets sauvages.

M. Mario MEYER demande quand le trottoir sera fait rue de la Vallée.

M. Christophe HAUERT indique qu'il y a un débat en cours sur les réseaux sociaux concernant une demande d'installation d'une aire de jeux pour jeunes enfants.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h26.

Fait à SUNDHOUSE, le 30.04.2019

La Secrétaire,  
Carole MEYER

Le Maire,  
Jean-Louis SIEGRIST

# SIGNATURES

*Compte rendu du 29 avril 2019*

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

BERGER Michaël

DIAZ Danièle  
Absente (procuration à Mme Carole  
MEYER)

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe

HURTHUR Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric  
Absent (procuration à M. Christophe  
HAUERT)

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita  
Absente

SCHWOERER Isabelle